

COMMUNE D'ANTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept août deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ANTIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Vincent LAUER, le Maire,

Date de la convocation : 24 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Etaients présents** : M. LAUER Vincent – Mme SERRAZ Cynthia – Mme TESSIER Sylviane – M. LEFOULON Christophe – Mme THEUTTHOUNE Gisèle – M. GRIVOT Jacques – M. CERISIER Vincent – Mme CHARTRIN Noémie – M. CHABAUTY Alexandre – M. CHASSAT Alexandre – M. SOYER Thierry – Mme NEUVY Violaine – Mme BEAUR Emmanuelle – Mme DHYEVRE Caroline

**Procurations** : M. THABUTEAU Aurélien donne procuration à Mme CHARTRIN Noémie

**Etaients absents excusés** : M. THABUTEAU Aurélien

**Etait absente non excusée** :

Madame Kelly LAFORGE a été élue secrétaire de séance.

**Rajout à l'ordre du jour**  
**Délibération 2020/31**

**Délibération pour la désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération n° 79 du 30 juillet 2020 par laquelle la Communauté de communes Vienne et Gartempe a pris acte de la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu la délibération n° 79 du 30 juillet 2020 qui fixe le nombre de membres de cette commission à 55 soit un représentant par commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal élit Monsieur GRIVOT Jacques pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Vincent LAUER,  
Maire de la commune d'Antigny



AR PREFECTURE

086-21860062-20200827-27082020\_31-DE  
Regu le 28/08/2020